

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MALMERSPACH

Séance ordinaire du Vendredi 5 avril 2024 à 20h00

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Nombre de Conseillers présents : 14

M. Eddie STUTZ, Maire - Mme Neidjate BOURASS, Adjointe - M. Philippe DIFFOR, Adjoint - M. Raymond GUILLAUME, Adjoint - Mme Caroline ECKERLIN DOPPLER, Adjointe - Mme Martine BURGER - M. José GARCIA - Mme Sylvie MULLERSECK - M. Laurent NUSSBAUM - M. Samuel MURA - Mme Aurélie MERVANT - M. Frédéric DUVAL - M. Vincent SCHOTT - Mme Patricia SCHWEBEL

•◊•◊•◊•◊•◊•

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 26 janvier 2024
3. Approbation du Compte Administratif 2023 - Budget Forêt
4. Approbation du Compte de Gestion 2023 - Budget Forêt
5. Affectation des résultats 2023 - Budget Forêt
6. Approbation du Budget Primitif 2024 - Budget Forêt / Fongibilité des crédits
7. Approbation du Compte Administratif 2023 - Budget Principal
8. Approbation du Compte de Gestion 2023 - Budget Principal
9. Affectation des résultats 2023 - Budget Principal
10. Vote des taux 2024
11. Approbation du Budget Primitif 2024 - Budget Principal / Fongibilité des crédits
12. Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE) - part communale
13. Point sur les travaux
14. Point sur l'école
15. Point sur l'urbanisme
16. Divers et communication

•◊•◊•◊•◊•◊•

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous et ouvre cette séance à 20h00.

N°1 - Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Mme Caroline ECKERLIN DOPPLER, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, assistée par Mme Katia ILTIS, Adjoint Administratif.

N°2 - Approbation du Procès-Verbal de la séance du 26 janvier 2024

Le compte-rendu, n'appelant pas d'observations particulières, est approuvé à l'unanimité.

N°3 - Approbation du Compte Administratif 2023 - Budget Forêt

Sous la présidence de Mme Neidjate BOURASS, Adjointe en charge des finances, le Maire ayant quitté la séance pour le vote,

Le Conseil Municipal entendu, après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, le Compte Administratif du Budget Forêt de l'exercice 2023 qui a été arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT	MONTANT €
DEPENSES	27 788.24
RECETTES	41 535.67
RESULTATS DE L'EXERCICE	13 747.43
EXCEDENT REPORTÉ DE 2022	56 892.58
EXCEDENT FONCTIONNEMENT	70 640.01

Le Maire rejoint la salle de séance.

N° 4 - Approbation du Compte de Gestion 2023 - Budget Forêt

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif Forêt de l'exercice 2023, les décisions modificatives, les titres définis des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif Forêt de l'exercice 2023 ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que ce Compte de Gestion Forêt 2023 est en conformité avec les états de la Commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE ce document,

AUTORISE le Maire à le signer.

N°5 - Affectation des résultats 2023 - Budget Forêt

Compte tenu des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2023 au Compte Administratif,

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer à ce sujet,

DECIDE unanimement d'affecter les résultats au Budget forêt 2024 comme suit :

REPRISE DES RESULTATS AU BUDGET PRINCIPAL 2024	
Report au compte 002 (fonctionnement recettes)	70 640.01

N°6 - Approbation du Budget Primitif 2024 - Budget Forêt / Fongibilité des crédits

a) BP 2024

M. le Maire présente et commente le Budget Primitif 2024 Forêt, comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	Recettes
88 820.01 €	88 820.01 €
INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes
3 500.00 €	3 500.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE unanimement ce Budget Primitif Forêt 2024.

b) Fongibilité des crédits

Vu l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 4 du 17 juin 2022 approuvant le passage à la nomenclature M57 abrégée à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Considérant la mise en place de la nomenclature M57 abrégée à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Considérant que le Conseil peut déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanimement,

AUTORISE le Maire ou son représentant à procéder, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section (fonctionnement et investissement).

AUTORISE le Maire ou son représentant signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

N°7 - Approbation du Compte Administratif 2023 - Budget Principal

Sous la présidence de Mme Neidjate BOURASS, Adjointe aux Finances, le Maire ayant quitté la séance pour le vote,

Le Conseil Municipal entendu, après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, le Compte Administratif du Budget Principal de l'exercice 2023 qui a été arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT	MONTANT €
DEPENSES	396 420.18
RECETTES	425 869.88
RESULTATS DE L'EXERCICE	29 449.70
EXCEDENT REPORTÉ DE 2022	92 580.08
EXCEDENT FONCTIONNEMENT	122 029.78
INVESTISSEMENT	MONTANT €
DEPENSES	406 108.04
RECETTES	190 369.58
RESULTATS DE L'EXERCICE	- 215 738.46
DEFICIT REPORTÉ DE 2022	- 12 432.98
DEFICIT INVESTISSEMENT	- 228 171.44
EXCEDENT GLOBAL	- 106 141.66

Le Maire rejoint la salle de séance.

N°8 - Approbation du Compte de Gestion 2023 - Budget Principal

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2023, les décisions modificatives, les titres définis des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2023 ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que ce Compte de Gestion 2023 est en conformité avec les états de la Commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE ce document,

AUTORISE le Maire à le signer.

N°9 - Affectation des résultats 2023 - Budget Principal

Compte tenu des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2023 au Compte Administratif,

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer à ce sujet,

DECIDE unanimement d'affecter les résultats au Budget Principal 2024 comme suit :

REPRISE DES RESULTATS AU BUDGET PRINCIPAL 2024	
Report au compte 001 (investissement dépenses)	228 171.44
Report au 1068 (investissement recettes)	122 029.78

N°10 - Vote des taux 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE unanimement de maintenir les taux de l'état intitulé "Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024", à savoir :

TAXE	Bases en euros	Taux 2024	Variation Des taux	Produit en euros
Taxe foncière (bâti)	519 300	28.43 %	0 %	147 637.00
Taxe foncière (non bâti)	13 900	31.93 %	0 %	4 438.00
Taxe d'habitation	7 300	10.89 %	0 %	795.00
TOTAL				152 870.00

N° 11 - Approbation du Budget Primitif 2024 - Budget Principal / Fongibilité des crédits

a) BP 2024

M. le Maire présente et commente le Budget Primitif 2024, comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	Recettes
408 283.01 €	408 283.01 €
INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes
353 629.78 €	353 629.78 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE unanimement ce Budget Primitif 2024.

b) Fongibilité des crédits

Vu l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 4 du 17 juin 2022 approuvant le passage à la nomenclature M57 abrégée à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Considérant la mise en place de la nomenclature M57 abrégée à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Considérant que le Conseil peut déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanimement,

AUTORISE le Maire ou son représentant à procéder, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section (fonctionnement et investissement).

AUTORISE le Maire ou son représentant signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

N° 12 - Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE) - part communale

Vu l'article 54 de la loi de finances n°2020-1721 du 29 décembre 2020 prévoyant le remplacement de la Taxe communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) par la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE) ;

- Vu l'article L. 2333-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article L. 5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération du Comité Syndical du 13 février 2024 fixant la clé de répartition à utiliser pour effectuer le versement aux communes ;

M. le Maire expose, que sur délibérations concordantes de son Conseil Municipal et du Comité Syndical, l'article L. 5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à TEA (Territoire d'Energie Alsace) de se substituer aux communes pour la perception de la TICFE et pour le versement de cette dernière aux communes.

TEA reversera 99% de la taxe perçue aux communes membres sur la base de la clé de répartition suivante : versement en année N au prorata de l'année N-1 des consommations des gammes tarifaires inférieures à 250kVA.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur cette disposition et précise qu'elle demeure valable tant que la commune ne rapporte pas sa délibération par une nouvelle décision contraire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les modalités de versement par TEA de la TICFE telles qu'exposées ci-dessus.

La présente délibération sera adressée à M. le Préfet, sous couvert de M. le Sous-Préfet, et au Président de TEA qui en informera les collectivités membres.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

N° 13 - Point sur les travaux

M. Raymond GUILLAUME, Adjoint en charge des travaux et de la forêt, fait le point sur les travaux réalisés : en plus des travaux courants, notre Agent Technique a rejointé les escaliers et reprit le muret de la Mairie.

Les deux regards de la rue de la Colline ont été refaits par les Bénévoles.

Le nettoyage des tags sur le mur de soutènement a été effectué. La facture sera prise en charge par la SNCF.

Le canal d'arrivée d'eau de la centrale hydroélectrique au Parc de Malmerspach a été nettoyé.

La pelade sur la route à l'entrée du village a été rebouchée par les Agents de la CEA.

La CEA prendra également en charge les travaux de réfection du pont qui s'est effondré à l'entrée de la Maison Emilie. La Commune avait mis en place une plaque afin que les piétons et véhicules légers puissent accéder au Foyer.

Concernant la forêt, nous avons eu l'opportunité d'effectuer une vente sur pied sur une parcelle de forêt non soumise.

Les Entreprises Binder et Dubief débardent et coupent actuellement le bois d'affouage.

N° 14 - Point sur l'école

Mme Neidjate BOURASS, Adjointe en charge des Ecoles, informe qu'avec M. le Maire, ils ont participé au Conseil d'Ecole le 20 février dernier. Mme Kubiack, enceinte, sera remplacée courant juin. Les enfants ont brûlé le "Bonhomme Hiver" à carnaval.

Les élèves de CM2 ont fait une journée d'immersion au Collège.

Le thème fermier a été choisi pour la photo de classe ; à cet effet, notre Agent Technique a installé le tracteur dans le pré. Les enfants participeront à la semaine olympique de lutte et d'athlétisme.

N° 15 - Point sur l'urbanisme

Mme Caroline ECKERLIN DOPPLER, Adjointe en charge de l'urbanisme, informe, que depuis le 26 janvier dernier, nous avons instruit 5 déclarations de travaux : isolation extérieure, mise en place de panneaux photovoltaïques, création d'une marquise, pose d'une porte sectionnelle et d'une porte standard et soubassement en pierre de parement.

N° 16 - Divers et Communications

Bénévoles

M. Philippe DIFFOR, Adjoint en charge des Bénévoles, remercie les Bénévoles pour la mise en place des décorations de Pâques et la réfection des regards rue de la Colline, le 9 mars dernier. Il donne rendez-vous le 20 avril prochain aux Bénévoles pour une nouvelle matinée de travail.

Cérémonie de la Marine

La Marine Nationale de Strasbourg souhaite organiser la Cérémonie de clôture de la session 2023-2024 de la préparation militaire à Malmerspach le 23 juin prochain.

Conseil de Fabrique - Eglise

M. le Maire informe que Dominique Heissler a démissionné en tant que Président et membre du Conseil de Fabrique.

Il donne lecture du courrier-réponse, de l'Abbé Flota à M. Heissler, actant sa démission.

L'Abbé Flota, contre la fermeture prématurée de l'Eglise, souhaite étudier toutes les possibilités et organiser diverses actions avec des bénévoles pour essayer de la sauver. Il pense que l'Eglise de Malmerspach est moderne, petite et plus facile à chauffer que les anciennes Eglises. Le Conseil de Fabrique, ayant perçu un leg de 83 655 €, paiera une étude de structure.

Mmes Caroline ECKERLIN DOPPLER et Neidjate BOURASS, Adjointes au Maire, seront les personnes référentes de la Commune pour le dossier de l'Eglise. Elles prendront contact avec l'Abbé Flota.

Commission de Sécurité

M. le Maire informe que le 29 février dernier, la Commission de Sécurité pour l'Orangerie a donné un avis favorable à la réception des travaux.

Inauguration de la MAM

M. le Maire informe que l'inauguration de la MAM aura lieu courant juin.

Cambrilage

M. le Maire informe le Conseil que la Mairie a été cambriolée dans la nuit du 23 au 24 mars. Il a déposé plainte à la Gendarmerie.

Contrôle Gendarmerie

La Gendarmerie a effectué une opération de contrôle au rond-point de Malmerspach le lundi de Pâques. Plus de 185 véhicules ont été contrôlés.

Clôture de la séance à 21h50.